



### COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Le ressort de la Cour d'appel de Bordeaux s'étend **sur trois départements** de la région Nouvelle-Aquitaine :

- la Gironde,
- la Dordogne
- la Charente

La Gironde est le plus grand département de France métropolitaine. Le dernier bilan démographique révisé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par l'INSEE, estime la population girondine à 1 583 384 habitants. La Gironde, 7<sup>ème</sup> département le plus peuplé de France, figure aux premières positions du classement national en termes d'évolution moyenne avec une croissance démographique supérieure à 1%. Mais ce rythme de croissance varie beaucoup, de l'une à l'autre des 542 communes du département.

La Dordogne est le 3<sup>ème</sup> département français métropolitain par sa superficie. C'est également, avec près de la moitié de son territoire boisé, le 3<sup>ème</sup> département forestier de France. À contrario de son voisin girondin, la Dordogne observe une croissance démographique négative et enregistre 413 606 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les villes de Bergerac et Périgueux recensent plus de la moitié des habitants périgourdins.

La Charente compte 352 335 habitants selon l'INSEE. Environ 80% de la population se concentre autour des villes d'Angoulême et de Cognac. À l'exception de ces deux pôles, la population est presque exclusivement rurale.

Le ressort compte une population de 2 349 325 habitants, à majorité urbaine. Les trois départements suivent globalement les tendances de l'évolution constatée au niveau régional et national avec une diminution du poids des branches « agriculture », « industrie » et « construction » au profit des services tant marchands qu'administrés.